



FLASH INFO

CSE

cgtcpamloire@orange.fr

Afin de répondre à vos diverses interrogations dans cette période difficile, voici un retour rapide des principales informations issues du CSE extraordinaire du mardi 06 mai 2020 suite aux questions / demandes de la CGT en attendant la rédaction du procès-verbal :

✓ **Infos Direction :**

A ce jour : évolution réglementaire des IJ dérogatoires qui se transforment en chômage partiel à compter du 1^{er} mai. Ce qui a pour conséquence un nombre de dossiers assurés à clôturer très important pour le service IJ.

PFS : 2300 appels en moyenne avec un taux de décroché de 66% ; la moyenne nationale est de 56% de prise d'appels ; les dossiers C2S sont à jour ; pas d'évolutions majeures pour les autres services.

✓ **Mesures d'organisation liées au déconfinement prévu le 11 mai 2020**

- Maintien du télétravail en priorité ; sauf personnes qui seraient en difficulté et qui feront la demande d'un retour sur site à leur manager.
- Le retour sur site ne se fera pas tous les jours sur Roanne : 2 jours par semaine les mardis et mercredis. Sur Vitalis retour possible du lundi au vendredi.
- Matériel de protection mis à disposition :
 - Gel hydro alcoolique dans plusieurs formats (distributeurs pousoirs, distributeurs/détecteurs sur pieds, flaconnettes de gel rechargeables pour tous les agents, stylet (pour les copieurs, machines à café, etc...), masques chirurgicaux si pas de masques personnels, visières de protections pour les accueils, lingettes désinfectantes, essuie-mains papier, poubelles supplémentaires, installation de plaques plexiglass mobiles pour les îlots d'accueil, En attente de livraison les masques FFP2 pour les personnels médicaux , ainsi que des masques en tissu lavable
- Nettoyage des locaux en cours ; concernant les accueils physiques à compter de la réouverture au public : nettoyage aussi à midi
- Pas plus de 2 personnes dans les ascenseurs.
- Prise de repas possible sur les bureaux.
- Le nombre de salariés présents sur site à compter du 11/05 devrait être environ de 40/45 personnes sur Vitalis et d'une quinzaine sur Roanne.
- Pas de réouverture des accueils physique ; accueil uniquement sur rendez-vous téléphonique.
- Tous les services sont concernés par les mesures mises en place. Le Service médical et le service social auront leur propre plan de déconfinement décliné par leur direction mais les mêmes règles d'hygiène et de protection leur seront imposées.
- Pas de réouverture des accueils physiques avant juin pour l'instant ;

uniquement des rendez-vous téléphoniques. Il est évident que l'organisation des accueils devra être repensée (espaces libre-service, accueils sans rendez-vous...)

- Accompagnement RH :
 - Maintien de salaires au moins jusqu'à fin mai pour les agents en garde d'enfants qui ne peuvent ou ne souhaitent pas reprendre. Mais avec la réouverture des écoles, étude au cas par cas par la suite.
 - Pour les salariés qui reviennent sur site maintien de l'indemnité repas et kms (décision locale)
 - Maintien de l'indemnité télétravail (décision locale)
 - Les agents en arrêt de travail devront se rapprocher de leur manager pour discuter de leur reprise
 - Il appartient aux managers de se rapprocher des agents actuellement en absence autorisée pour leur retour.

Les élus ont émis un avis favorable pour ce plan de déconfinement en émettant de grosses réserves concernant le site Sophia et sa reprise d'activité dès lundi avec le Contact Tracing et pour lequel nous n'avons pas assez de détails.

✓ **Contact Tracing – mise en place des « brigades »**

Précisons que la CGT n'est pas favorable au terme « brigade »

- 3 niveaux d'intervention
 - 1^{er} niveau : les médecins et établissements signale via améli-pro les patients testés positifs et enregistrent les personnes vivant avec le patient, ainsi que les personnes identifiées comme potentiellement cas contact. Le patient devra donner son accord pour diffusion de son identité aux cas contact identifiés. L'inscription des personnes dans améli-pro vaudra prescription médicale pour le test de dépistage et permettra l'octroi d'un arrêt de travail si besoin par l'ELSM
 - 2^{ème} niveau : intervention de l'assurance-maladie : des agents **volontaires** de Sophia, du CES, Prado, Pfidas, accueil, ASS, devront se connecter au site améli-pro et suivant un guide d'entretien donné, appelleront les cas contacts afin de les inciter à se faire tester, et à s'isoler pour une durée de 14 jours.
 - 3^{ème} niveau : intervention de l'ARS en cas de chaîne de contamination importante (nombre de cas avéré important)
 - Matériel fourni aux agents : un téléphone portable, un ordinateur, un casque
 - Les agents volontaires commenceront sur site pour une appropriation optimale des outils et process, puis ensuite télétravail possible voire conseillé. Pour les personnes fragiles, un mode de formation à distance est à l'étude.
 - Vérification du plateau Sophia pour respect des règles de distanciation
 - Démarrage lundi 11 mai matin par de la formation, puis à partir de 15h début des appels sortants si disponibles sur améli.pro. A ce jour script, arbre décisionnel et kit de formation encore à venir
 - Activité 7/7 jours, samedi et dimanche compris de 8h à 19h sur 2 « postes » matin 8h-15h et soir 12h-19h. 2 jours de repos consécutifs garantis. Durée du temps de travail 7h y compris pause et pause repas ; base du volontariat pour les week-ends ; selon le nombre de volontaires, les souhaits personnels d'emploi du temps pourraient être pris en compte.
 - Les heures travaillées du samedi sont majorées à 50% et celles du

dimanche à 100%. Si heures supplémentaires ou complémentaires, possibilité de se faire rendre les heures à hauteur du temps fait.

- Maintien de l'absence autorisée si problème garde enfant ; à l'étude un dispositif particulier pour garder les enfants des agents (sur le même principe que la garde des enfants des soignants)
- Possibilité de ne plus se porter volontaire sur cette activité avec un délai de prévenance d'une semaine.
- Tickets restaurant sur les jours travaillés, congés validés maintenus

Les élus ont demandé l'envoi d'un mail aux salariés concernés par cette activité afin qu'ils donnent par écrit leur accord pour être volontaire et s'inscrire dans cette activité.

Ci-dessous l'avis rendu par notre organisation syndicale sur ce sujet :

« La CGT souligne l'ouverture de la Direction, aux propositions qui lui ont été faites notamment sur l'avancement de la date de la Commission SSCT ainsi que son rappel **sans ambiguïté du volontariat**.

La CGT donne un avis défavorable pour les raisons qui suivent :

- Les élu(e)s ont été consultés, sur une toute nouvelle mission qui nécessite des changements conséquents sur l'organisation du travail, dans un temps bien trop court.
- Il manque en effet encore beaucoup d'éléments nécessaires à une bonne mise en place de cette mission : le script, le Kit de formation, le logiciel, les plannings, l'assermentation des agents non soignants pour le secret médical, etc.
- Cette organisation précipitée crée des tensions supplémentaires pour les agents à qui il manque des informations claires pour pouvoir se préparer sereinement à la reprise du travail.
- De plus, la CGT craint que le travail du samedi et du dimanche ne finisse par devenir une règle.
- Cette mission sanitaire est, jusqu'à nouvel ordre, la mission prioritaire des agents de Sophia, avec l'abandon total des patients diabétiques et asthmatiques, tout comme les patients du CES. Dans un contexte où l'éloignement aux soins a été constaté, nous espérons que nous ne nous dirigerons pas vers une autre crise sanitaire. »

Vous pouvez nous faire part de vos questions et/ou interrogations sur la boîte mail CGT :

cgtcpamloire@orange.fr

Nous restons à votre écoute pendant cette période difficile.

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES.